



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Offices

Question écrite n° 10776

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur les conditions de travail et de rémunération des fonctionnaires de l'Office national des anciens combattants et victimes de la guerre. Un malaise certain règne dans cet organisme, qui ne dispose plus des moyens financiers en personnel et techniques pour mener à bien sa mission de défense des intérêts matériels et moraux des anciens combattants et victimes de guerre. Ces fonctionnaires souhaitent en particulier une répartition plus équitable des heures supplémentaires aux agents des services départementaux et comparable à celle effectuée pour les agents de l'Office national (centrale). Ils demandent un meilleur statut des secrétaires généraux des services départementaux de l'ONAC et VG et se prononcent pour la création d'indemnités compensatrices des sujétions spéciales et de responsabilité des secrétaires généraux, ainsi que pour l'ouverture de concours de recrutement en 1989. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre afin de satisfaire ces revendications.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire appelle la réponse suivante : depuis 1962, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre a perdu 36,34 p 100 de ses effectifs. Dans le même temps, il s'est trouvé confronté à l'accroissement des besoins des écoles de rééducation professionnelle et des maisons de retraite, engendré pour les premières par la montée du chômage et la rapide évolution des techniques, pour les secondes par le vieillissement et une santé dégradée des pensionnaires. Il a renforcé l'encadrement de ses établissements en prélevant du personnel sur le secteur administratif. Celui-ci, en un quart de siècle, a vu diminuer ses effectifs de 55,38 p 100. La masse de travail, cependant, est restée stable. Il a bien fallu traiter plus de deux millions de dossiers d'Afrique du Nord pour délivrer la carte du combattant ou, à défaut, le titre de reconnaissance de la nation à tous ceux qui pouvaient y prétendre. La tâche n'est pas achevée et les demandes continuent d'affluer au rythme de 50 000 par an. Au prix d'un gros effort de tout le personnel, les délais d'instruction des dossiers ont pourtant été réduits de moitié depuis 1986. De 1980 à 1988, la contribution de l'Etat à l'aide sociale individuelle est passée de 43 MF à 47 MF. Elle a donc regagné en francs constants. L'Office national est à la recherche d'autres sources de financement pour préserver, voire conforter, ses moyens d'intervention alors que, sous la poussée du chômage, les besoins augmentent. Les résultats sont évidents puisque, en quelques années, les ressources affectées passent de 7 MF à 28 MF et les investissements sur fonds propres de 6,4 MF à 25 MF. Les personnels ont leur part dans ces résultats exceptionnels par leur engagement auprès du secteur privé et des collectivités territoriales. L'Office national se doit de reconnaître l'effort accompli, en assurant à ses personnels de meilleures conditions de rémunération. Plusieurs mesures sont à l'étude à cet effet : 1o l'augmentation du crédit inscrit au budget de l'établissement public, au titre des heures supplémentaires ; 2o l'alignement de la carrière des directeurs sur celle d'autres corps recrutés comme eux par les instituts régionaux d'administration et mieux traités au départ ; 3o la création d'une indemnité spécifique liée au poste occupé pour les directeurs, afin de tenir compte des sujétions et des responsabilités propres à certains départements, en raison de leur importance ou de l'histoire. Ces mesures sont de nature à

apporter aux fonctionnaires de l'Office national l'encouragement qu'ils attendent pour continuer a travailler au bien-etre des anciens combattants, avec un devouement auquel le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre tient a rendre un hommage tout particulier.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10776

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1320